

ACADEMIE DE POITIERS
BACCALAUREAT GÉNÉRAL – Cycle 2020-2021

(à l'attention des candidats scolarisés dans les établissements publics ou privés sous contrat)

ÉPREUVES OBLIGATOIRES - CLASSE DE PREMIÈRE							
Epreuves	Coeff.	Evaluation ⁽¹⁾	Nature d'épreuve	Période (en trimestre) et durée d'épreuve			Second groupe ⁽²⁾
				1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	
Histoire-géographie	5	EC	écrite		2h	2h	
Langue vivante A (LVA)	5	EC	écrite		20mn	1h30	
Langue vivante B (LVB)	5	EC	écrite		20mn	1h30	
Enseignement scientifique	5	EC	écrite			2h	
Au choix : 1 enseignement de spécialité	<i>(non poursuivi en classe de terminale)</i>						
- Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	5	EC	écrite			2h	
- Humanités, littérature et philosophie (HLP)							
- Littérature et Langues et cultures de l'Antiquité (LLCA) : latin ou grec							
- Mathématiques							
- Sciences de l'ingénieur (SI)							
- Sciences économiques et sociales (SES)							
- Numérique et sciences informatiques (NSI)							
- Physique-chimie (PC)							
- Sciences de la vie et de la Terre (SVT)							
- Biologie - écologie (uniquement lycée agricole)							
- Langues, littératures et cultures étrangères et régionales (LLCER) ⁽⁴⁾			orale			20 mn	
- Arts ⁽⁵⁾ : arts du cirque, arts plastiques, cinéma-audiovisuel (CAV), danse, histoire des arts (HDA), musique, théâtre			orale			30 mn	
Français	5	ponctuelle	écrite			4h	X
Français	5	ponctuelle	orale			30 mn 20 mn	

ÉPREUVES OBLIGATOIRES - CLASSE DE TERMINALE								
Epreuves	Coeff.	Evaluation ⁽¹⁾	Nature d'épreuve	Période (en trimestre) et durée d'épreuve			Second groupe ⁽²⁾	
				1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}		
Histoire-géographie	5	EC	écrite			2h		
Langue vivante A (LVA)	5	EC	écrite orale			1h30 10 mn		
Langue vivante B (LVB)	5	EC	écrite orale			1h30 10 mn		
Enseignement scientifique	5	EC	écrite			2h		
Au choix : 2 enseignements de spécialité								
- Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	16	ponctuelle	écrite			4h		
- Humanités, littérature et philosophie (HLP)								
- Littérature et Langues et cultures de l'Antiquité (LLCA) : latin ou grec								
- Mathématiques								
- Sciences de l'ingénieur (SI)								
- Sciences économiques et sociales (SES)								
- Numérique et sciences informatiques (NSI)								
- Physique-chimie (PC)								
- Sciences de la vie et de la Terre (SVT)								
- Biologie - écologie (uniquement lycée agricole)								
- Langues, littératures et cultures étrangères et régionales (LLCER) ⁽⁴⁾			écrite			3h30 1h	X	
- Arts ⁽⁵⁾ : arts du cirque, arts plastiques, cinéma-audiovisuel (CAV), danse, histoire des arts (HDA), musique, théâtre			écrite			3h30 1h		
Philosophie	8	ponctuelle	écrite			4h		X
Epreuve orale terminale	10	ponctuelle	orale			20 mn		
Education physique et sportive (EPS)	5	CCF ⁽³⁾	sportive	X	X	X		

OPTIONS - ENSEIGNEMENT(S) SUIVI(S) DANS L'ETABLISSEMENT	
Enseignement du tronc commun	
Enseignement moral et civique (EMC)	
Options possibles dès la classe de première	
Arts (1 au choix) : arts plastiques, cinéma audiovisuel (CAV), histoire des arts (HDA), musique, théâtre, danse	
Education physique et sportive (EPS)	
Langues et cultures de l'Antiquité (LCA) : latin ou grec ⁽⁶⁾	
Langue vivante C (LVC) - langue étrangère différente LVA/LVB	
Langue des signes française (LSF)	
Hippologie et équitation (uniquement en lycée agricole)	
Agronomie-Economie-Territoires (uniquement en lycée agricole)	
Pratiques sociales et culturelles (uniquement en lycée agricole)	
Options possibles uniquement en classe de terminale	
Droits et grands enjeux du monde contemporain (DGEMC)	
Mathématiques expertes (pour les élèves ayant choisi en terminale la spécialité "mathématiques")	
Mathématiques complémentaires (pour les élèves n'ayant pas choisi en terminale la spécialité "mathématiques")	

⁽¹⁾ EC : évaluations communes

⁽²⁾ Second groupe : épreuves écrites pouvant faire l'objet d'un oral de second groupe (2 au choix du candidat) en fin de classe de terminale

⁽³⁾ CCF : contrôle en cours de formation

⁽⁴⁾ LLCER : uniquement sur les langues étrangères au choix : anglais, allemand, espagnol, italien

⁽⁵⁾ Les arts du cirque ne peuvent être choisis qu'en enseignement de spécialité. Les élèves ont la possibilité de cumuler en enseignement de spécialité et en enseignement optionnel deux enseignements relevant d'un même domaine artistique ou non.

⁽⁶⁾ Les candidats suivant l'enseignement optionnel LCA en classes de première et de terminale et dont l'évaluation chiffrée annuelle sur le cycle terminal est supérieure à la note de 10/20, les points supérieurs à 10 sont affectés d'un coefficient 3 et s'ajoutent à la somme des points obtenues à l'examen, au titre du bonus LCA.

⌚ : temps de préparation